

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1498>



Création d'épreuves adaptées

- Pédagogie - Enseignement Adapté (travaux du groupe handicap) - Examens -

Date de mise en ligne : jeudi 21 novembre 2013

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

Création d'épreuves adaptées

Rappel :

L'élève passera alors des épreuves que lui proposera l'équipe EPS en privilégiant les 1^{ères} possibilités. Si ce n'est pas le cas, il passera au 2^{ème} et ainsi de suite.

	Apte pour 2 épreuves	Apte pour 1 épreuve	Apte partiel à l'année ou handicapé
1 ^{ère} possibilité	1 épreuve adaptée en CCF ou 1 épreuve de rattrapage au sein de son établissement	2 épreuves adaptées en CCF	2 voir 3 épreuves adaptées en CCF (épreuves validées par le rectorat)
2 ^{ème} possibilité	Etre noté sur 2 épreuves (tout en pratiquant un 3 ^{ème} cycle d'une activité adaptée)	1 ou 2 épreuves de rattrapage au sein de son établissement	1 épreuve ponctuelle adaptée académique au sein de son établissement
3 ^{ème} possibilité		1 épreuve adaptée académique en épreuve ponctuelle dans son établissement (<i>attention la 1^{ère} note en CCF ne comptera pas</i>)	1 épreuve ponctuelle adaptée en session académique
4 ^{ème} possibilité		<p>Dispensé</p> <p>Exceptionnel : cas où l'élève ne peut se rendre aisément sur le lieu de pratique</p>	

Le document joint à cet article vous aidera à créer vos propres évaluations adaptées